

Curriculum et évaluation des programmes d'échanges universitaires sino-français. Retour d'expérience : Le cas de SISU

David Vandevelde, LI Keyong

vandevelde@sisu.edu.cn, likeyong@sisu.edu.cn

Université des Etudes internationales du Sichuan



Synergies Chine n° 7 - 2012 pp. 117-128

SISU organise plus d'une dizaine de programme d'échange avec des partenaires universitaires français. Dans chaque cas, il a fallu réfléchir sur l'ingénierie du curriculum puis sur les moyens de son évaluation. L'ingénierie suppose la détermination d'objectifs clairs, adaptés aux demandes des étudiants et capacités des universités organisatrices du programme. Des contraintes administratives et légales doivent également être considérées. L'évaluation repose essentiellement sur l'analyse de résultats obtenus en France par les étudiants participant à ces curriculums. De nombreuses difficultés ont ainsi été identifiées ainsi que des pistes pour les surmonter.

Mots-clés : curriculum, évaluation, Chine, échanges universitaires, pédagogie.

SISU has nearly a dozen of exchange programs with French universities. Each of them required a prior analysis of the prospected curriculum and on the way to assess it. The creation of programs needs the delimitation of clear, precise, yet ambitious objectives. Those goals need to be adapted to the students' needs and match the capacities of the involved universities. Several legal and administrative hurdles should be taken into consideration. The assessment is essentially based on the study of our students results once in France. Difficulties are then identified and the authors propose some ways to address them.

Key words : curriculum, assessment, China ,university exchanges, pedagogy.

川外与法国大学合作伙伴开展了10余项合作交流项目。每一交流项目都充分考虑与其相关的课程设计 及评估手段。合理的课程设计既意味着制定能满足学生需求的明确的目标，同时又要考虑项目合作学 校的能力。另外，行政及法律方面的制约也不能忽视。本文将评估依据建立在学生留法学习期间取得 的成绩，从中找出问题并寻求解决问题的办法。

关键词：课程设计，评估，中国，校际交流，教学方法。

Introduction

Dans le cadre des années croisées linguistiques entre la France et la Chine, les Président Sarkozy et Hu ont pris l'engagement commun «d'augmenter significativement, d'ici 2015, les flux d'étudiants.»¹ M. Juppé, ministre français

des affaires étrangères précisant qu'il s'agissait d'un «chantier prioritaire.»² Force est de constater, en effet, l'importante croissance des programmes de coopération universitaire entre ces deux pays. L'Université des Etudes internationales du Sichuan (ci-après abrégé en SISU) organise plus d'une dizaine de coopération de ce type. Nous proposons ici ce retour d'expérience où, dans chaque cas, il a fallu réfléchir sur l'ingénierie du curriculum puis sur les moyens de son évaluation.

1. Ingénierie du curriculum

1.1 Objectifs

Toute ingénierie d'un curriculum nécessite en premier lieu de déterminer des objectifs clairs, si possible ambitieux mais atteignables, et adaptés aux demandes des étudiants et capacités de l'université formatrice. Ces contraintes sont doublées dans les cas d'échanges universitaires sino-français où doivent être pris en considération les demandes et attentes non seulement des étudiants et de leurs universités chinoises, mais aussi celles de l'université française d'accueil et des autorités consulaires délivrant le visa.

SISU est aujourd'hui liée conventionnellement à 9 universités française. Ces accords organisent 16 programmes de coopération. A chaque fois que nous ambitionnons la création d'un programme d'échange avec la France, les objectifs doivent être déterminés selon la double considération du domaine de spécialité et de l'année d'admission. Le nom de l'université partenaire n'entre pas en considération dans la détermination de nos objectifs. En effet, nous jugeons préférable de nous en tenir à la position officielle de l'égalité entre les établissements universitaires français. Il n'existe pas de classement en France et cela doit être expliqué aux étudiants. Ainsi, ceux-ci sont systématiquement encouragés à choisir la discipline qui les intéresse et non l'université. Cela présente bien sûr un effet déstabilisant pour les étudiants chinois et leurs familles pour qui le rang de l'université est bien souvent le premier critère de sélection. Notre travail est alors de leur expliquer le système universitaire français et de les conseiller en fonction de leurs objectifs professionnels et non de la taille ou réputation d'une ville. Nous mentionnons pour ce faire les nombreux exemples de mobilité en France de nos anciens étudiants et renvoyons vers le site de CampusFrance qui ne dit pas autre chose.³ En outre, le fait d'accentuer l'importance du choix de la discipline nous permet de conserver une harmonie entre nos neuf universités partenaires que nous ne mettons ainsi pas en compétition : un étudiant désirant entrer en master en administration des entreprises ira à Dijon ; pour une entrée en L2 économie, la coopération est avec l'Université de Strasbourg, si le souhait se porte sur des études doctorales en lettres, l'étudiant sera alors orienté vers l'Université de Toulouse. Cohérent dans notre logique de traitement égal des universités françaises, nous refusons ainsi de doubler un même programme sur deux établissements.

Dans notre élaboration des curriculums d'échanges sino-français, nous avons mis en place des coopérations visant des admissions au niveau L1, L2, L3, M1, et D, dans des domaines de spécialités tels que AES, l'économie, la gestion,

les langues appliquées, l'administration des entreprises, le droit et les lettres. Cette importante variété de coopérations s'est bâtie par incréments et est le résultat de l'évolution et élargissement de quelques programmes précurseurs.

1.2 Création

La création des curriculums est le résultat d'une double impulsion. Dans un premier temps, en fonction des objectifs définis dans les conditions présentées ci-dessus, des programmes d'échanges sont projetés. En ce qui concerne SISU, nos choix s'arrêtèrent sur deux programmes : l'un visant une admission en L2 AES (Administration économique et sociale) après deux années de formation en Chine,⁴ l'autre une entrée en M1 AES après quatre années de benke.⁵ Nous avons choisi ces deux programmes car ils offraient des possibilités d'accès aux deux premiers grades universitaires français pour deux catégories différentes d'étudiant. La spécialité choisie fut dans les deux cas l'Administration économique et sociale afin de pouvoir baser ces deux curriculums sur une équipe pédagogique unique. Il s'agissait donc de deux programmes pionniers, créés ad hoc et à l'initiative de notre université. Si les aspects pédagogiques et l'évaluation de ces curriculums sont traités plus bas, l'élément déclencheur du développement de nos programmes de coopération avec la France fut incontestablement les bons résultats obtenus par nos étudiants en France. Nos étudiants admis en L2 AES affichèrent un taux de réussite aux examens de 80% dès la première année et ce taux fut proche de 90% pour ceux admis en M1 AES ; soit dans l'un et l'autre cas des taux nettement supérieurs à ceux obtenus par leurs homologues français.

Fort de ces résultats encourageants, ces deux programmes furent progressivement élargis à d'autres domaines. L'AES étant par nature multi-disciplinaire, il nous fut relativement aisé de monter de nouveaux curriculums en économie, gestion et langues étrangères appliquées au niveau licence, ainsi qu'en administration des entreprises, affaires économiques internationales et droit au niveau master. Dans chaque cas, la proximité des disciplines nous permit d'adapter les deux programmes souche sans avoir besoin d'en créer de nouveaux.

Un autre développement fut également constaté : celui de la flexibilité de l'année d'accueil dans un programme déterminé. Cela fut particulièrement le cas pour nos programmes 2+2 visant une admission directe en L2. Les années passant, nos partenaires français et nous fûmes capables de perfectionner nos méthodes d'évaluation, notamment grâce aux corrélations entre les résultats obtenus en Chine et en France. C'est ainsi que nous comprîmes qu'un étudiant ayant une moyenne générale en Chine supérieure à 14/20 était en fait en mesure d'être accepté directement en L3.⁶ Dans le même sens, nos partenaires acceptent désormais de proposer une admission en L1 aux étudiants ayant obtenu en Chine une moyenne comprise entre neuf et dix sur vingt. Cette solution est parfois jugée pédagogiquement préférable à un redoublement en Chine.⁷ C'est ainsi que deux programmes de coopération en L2 et M1 AES ont en six ans évolué de façon à permettre aujourd'hui des admissions en L1, L2, L3 et M1 dans six spécialités différentes.

L'étude de l'ingénierie des curriculums ne saurait faire l'impasse sur les nombreuses difficultés et contraintes qu'il convient d'identifier et surmonter.

1.3 Contraintes

Notre expérience de création et management de curriculum de coopération sino-français nous permet d'identifier quatre catégories de contraintes : juridiques, administratives, pédagogiques et financières.

Toute coopération internationale implique la prise en considération et le respect des corpus juridiques des pays concernés. Du point de vue français, l'une des principales difficultés réside dans le flou entourant les mécanismes officiels de reconnaissance de diplômes. La difficulté est accentuée par l'asymétrie entre le modèle LMD européen basé sur des répartitions annuelles de type 3+2+3 et celui chinois où le benke se prépare en quatre ans, et le shuoshi et boshi en trois. Les textes juridiques et les pratiques administratives peuvent parfois sembler se contredire. En effet, la base normative régissant les échanges universitaires sino-français est l'Arrangement administratif entre le ministère français de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche et le ministère chinois de l'Education sur la reconnaissance réciproque des études et des diplômes en vue d'une poursuite d'études supérieures dans le pays partenaire (ci-après «l'Arrangement administratif»). Par exemple, cet arrangement dispose en son article 4.7 : «La partie française considère que la validation des trois premières années complètes du cursus de la maîtrise chinoise (cursus benke) correspond à l'acquisition de 180 crédits européens. Un étudiant chinois qui peut attester de cette validation à la possibilité d'être inscrit, après examen de son dossier, dans son domaine de formation, en maîtrise ou en première année de master.»

Au terme de cet article, un étudiant n'ayant donc pas achevé son diplôme de benke pourrait être autorisé à s'inscrire directement en première année de master. Il va sans dire que cela va à l'encontre de notre pratique des échanges où non seulement les partenaires universitaires français, mais aussi les autorités consulaires délivrant les visas se gardent bien d'admettre ainsi en master un étudiant n'étant pas encore diplômé (quand bien même celui-ci aurait déjà achevé trois années d'études universitaires).

Le même article 4.7, en son second alinéa, indique également la possibilité d'admission directe en première année de master français d'un étudiant titulaire du diplôme national de zhuanke. Selon notre expérience des échanges avec la France, tant CampusFrance que les autorités consulaires semblent se refuser à ainsi permettre une admission directe en première année de master pour un étudiant simplement titulaire d'un zhuanke. Dans l'un et l'autre cas, nous approuvons cette pratique plus sélective.⁸

Le niveau d'admission visé est toutefois un élément fondamental de l'ingénierie d'un curriculum. En ambitionnant une admission trop élevée telle qu'une admission en M1 après un zhuanke, le risque est fort de placer l'étudiant dans une situation d'échec insurmontable. Si l'on décide au contraire d'une approche prudente en organisant par exemple une admission en L3 d'étudiant

venant d'obtenir leur benke, ce programme pourra au contraire être jugé trop long par des étudiants qui préféreront se tourner vers des agences et écoles privées avec les difficultés et abus que cela peut parfois représenter.

Notre université a ainsi fait le choix de proposer l'obtention de la licence française en un total de quatre années après le gaokao. De même, nous refusons les possibilités d'admission directes en M2 pour nos étudiants diplômés de benke tout comme nous refusons des admissions en M1 pour des étudiants n'ayant validé que trois années de benke. Nos modèles de coopération au niveau master reposent sur des préparations particulièrement intensives en 4^e année de benke⁹ visant une admission en M1.

Une autre importante contrainte à prendre en considération est la réglementation surprenante mise en place par l'Etat chinois visant à la reconnaissance des programmes de coopération. Il s'agit d'une politique dont la singularité mérite explication. La totalité des universités publiques française est certes reconnue par la Chine. Toutefois, un étudiant chinois diplômé en France ne verra son diplôme reconnu que si son départ a été organisé dans le cadre d'un programme habilité par le ministère chinois de l'Education. Illustrons nos propos par un exemple en considérant deux étudiants ayant tous deux obtenu une excellente mention au gaokao. L'un d'eux, déjà très à l'aise en français, parvint par ses propres moyens ou par le biais d'une agence à être admis en L1 au sein d'une université française. Au terme de trois années d'études, il obtient sa licence avec mention très bien. Considérons maintenant le second étudiant qui décide d'intégrer un programme de coopération habilité par le ministère. Il débute ainsi ses études en Chine puis part obtenir en France exactement le même diplôme que le premier étudiant. La Chine reconnaitra la licence du second candidat comme équivalent au diplôme national de benke, lui ouvrant ainsi la possibilité de candidater à un master en Chine ou aux concours administratifs correspondant. Au contraire, l'étudiant ayant obtenu le même diplôme hors programme d'habilitation se verra fermer les portes de tout master ou concours. Cette pratique s'inscrit clairement en violation des politiques de reconnaissance réciproques prévue au titre de l'Arrangement administratif précité. Cette politique d'habilitation et de reconnaissance sélective est certes parfois profitable pour un établissement comme le nôtre en donnant une importante valeur ajoutée à nos programmes face à ceux d'acteurs privés. Toutefois, nous peinons à la justifier et il peut sembler peu cohérent de voir deux diplômes français identiques reconnus de façon différente. Quels que soient ces mécanismes d'habilitation, il est certain qu'ils doivent être considérés et intégrés à l'élaboration de nos curriculums.

La principale contrainte dans l'élaboration des curriculums demeure la contrainte pédagogique. La quasi totalité de nos programmes d'échanges concerne des disciplines non littéraires. Former aux mieux nos étudiants consiste alors à trouver la juste balance entre les enseignements de langue¹⁰ et ceux de spécialité en français. En outre, il ne nous est pas possible de penser séparément ces deux catégories d'enseignements. Par exemple, dans le cadre d'un enseignement de droit constitutionnel, l'étude des mécanismes de dissolution et de motion de censure suit directement le cours de présentation

des institutions françaises. Cette logique pédagogique se brise toutefois sur la contrainte linguistique. En effet, s'il peut être possible d'introduire les institutions françaises à des étudiants titulaires d'un faible niveau B1, il faudra attendre qu'ils disposent d'un solide niveau B2 pour pouvoir appréhender leurs mécanismes d'interaction. En conservant l'exemple des enseignements juridiques, nous pouvons par exemple constater qu'une université française choisira de placer des cours de droit constitutionnel la première année, de droit administratif et droit civil la seconde puis de droit communautaire en troisième année. Une telle approche est impossible en Chine où il convient d'introduire la contrainte linguistique dans nos curriculums. C'est ainsi que les étudiants ont des cours très introductifs en droit constitutionnel, civil, administratif et communautaires dès la première année, que tous ces enseignements sont ensuite approfondis progressivement les années suivantes.

Enfin, les contraintes financières ne doivent pas être omises lors de l'élaboration de curriculums de coopération universitaires sino-français. Les enseignants chinois qualifiés pour dispenser des cours de spécialité en français sont relativement rares et des efforts salariaux doivent être faits.¹¹ De même, nous prenons à notre charge l'invitation et le séjour des partenaires universitaires français. Ces coûts se répercutent nécessairement sur les droits d'inscriptions qui sont parfois presque doublés.¹² D'autre part, nonobstant les soins accordés au maintien de prix raisonnables et de service public, force est de constater que le simple coût de la vie en France réserve ce type d'échanges aux étudiants issus des classes moyennes supérieures. La récente hausse relative du RMB chinois face à l'Euro contribue à amenuiser cette contrainte et devrait permettre à un panel plus large d'étudiants d'étudier en France.

2. Évaluation

2.1 Identification des difficultés

D'un point de vue chinois, trop d'échanges universitaires semblent s'achever avec l'obtention du visa par leur étudiant. La tâche de la partie chinoise est alors considérée comme finie et l'étudiant peut être «oublié.» Le taux d'obtention de visas des étudiants issus d'un programme est alors vu comme l'échelle sur laquelle en juger la qualité. Ainsi de nombreuses structures universitaires et privées semblent parfois baser leur curriculum sur la préparation aux entretiens consulaires et inévitables tests de langue qui les précèdent.

Nous trouvons cette approche particulièrement limitée et peu efficace. Selon nous, la meilleure source d'évaluation d'un curriculum d'échange universitaire sino-français ne réside pas dans les notes obtenus en Chine, ni dans le taux d'obtention des visas, mais tout simplement dans l'étude des résultats obtenus en France par nos étudiants. Tous nos échanges s'opèrent dans un cadre conventionnel par lequel nos partenaires universitaires français s'engagent à nous communiquer matière par matière les résultats de nos étudiants en France. Ceci nous permet d'évaluer des tendances et d'identifier des difficultés. Grâce au suivi régulier et précis assuré par nos partenaires universitaires français, nous avons été en mesure de relever des difficultés linguistiques, pédagogique et comportementales.

2.2 Difficultés linguistiques

L'on pourrait penser que l'arrivée sur le sol français permette un net et rapide progrès en langue. Cela n'est pas toujours le cas. Pour certains étudiants chinois, le contact avec la langue française se limite aux heures de cours. Il existe en effet une assez forte tendance, notamment auprès de la population estudiantine chinoise, à se regrouper en communauté. Certains de nos étudiants peuvent ainsi rester en France plusieurs semaines sans véritablement parler le français. Dans ces groupes, un étudiant, celui ou celle parlant généralement le mieux le français, va alors se charger de la quasi totalité des contacts avec les Français. Il ou elle accompagnera ses amis à la banque ou à la préfecture, discutera avec les professeurs référents, négociera les loyers, etc. Si ces étudiants font ainsi de considérables progrès, ils permettent à leurs proches de vivre normalement en France sans véritablement progresser en français. Ce phénomène est particulièrement marqué dans nos curriculums d'échanges à dominante scientifique. En effet, nous remarquons qu'un étudiant ayant un niveau B2 très faible est capable d'obtenir une licence en économie avec mention bien. Cela serait impossible dans une formation AES ou juridique comportant des disciplines plus littéraires nécessitant une meilleure maîtrise de la langue.

Certains de nos partenaires disposent de centres de langues qui proposent, parfois gratuitement, des possibilités de soutien en français. Cela est bienvenu et il convient d'encourager le étudiant à y participer. Ces cours, étant hors programme et donc non comptabilisés dans les moyennes générales, sont peu plébiscités. Les étudiants chinois ayant parfois du mal à identifier leurs propres difficultés, vont préférer passer des heures à étudier leur cours de droit ou pensée économique sans voir qu'ils ont avant tout besoin de progresser en langue pour mieux assimiler ces disciplines.¹³ Il apparaît donc nécessaire de mieux les conseillers sur ce point.

2.3 Difficultés de maquette pédagogique

Les difficultés liées à une matière sont les plus faciles à identifier. C'est ainsi que nous avons constaté les fortes difficultés qu'avaient les étudiants issus de nos programmes dans le cours de pensée économique dispensés en L2 économie & gestion à Strasbourg. En effet, cette matière étant dotée d'un très faible coefficient, nous avons dans un premier temps décidé de l'exclure de nos programmes de préparation en Chine. Au regard des bons résultats obtenus en mathématiques, statistiques et micro-économie obtenus par nos étudiants, nous avons donc décidé, d'un commun accord avec le partenaire strasbourgeois, de diminuer légèrement la préparation dans ces disciplines afin de dégager du temps de préparation en pensée économique. C'est ainsi que nous adaptions ainsi chaque année nos programmes en fonction des résultats obtenus en France. Cela est bien sûr systématiquement le résultat de discussions directes avec nos partenaires français. Leurs efforts en ce sens ne sauraient être sous-estimés ; assurer le suivi de nos étudiants lors de leur cursus en France n'est pas toujours tâche aisée.

Ces modifications peuvent également prendre place à l'intérieur d'une même discipline. C'est ainsi que, dans la cadre de notre coopération en master avec

l'Université de Bourgogne, les enseignements concernant le droit de la famille furent progressivement restreints afin de permettre une plus large introduction au droit administratif.

2.4 Difficultés comportementales

Les difficultés d'ordre comportementales ne peuvent être ignorées. Celles-ci sont déjà apparues plus haut en évoquant le peu d'intérêt que peuvent ressentir des étudiants chinois pour des cours de français non comptabilisés dans leur cursus et leur tendance à se regrouper en micro-communautés chinoise. Nous avons également identifié une tendance préjudiciable à leur réussite, qui est de considérer que le cours ne sert qu'à la prise de notes qui peuvent être par la suite diffusées. C'est ainsi que certains étudiants semblent parfois organiser des roulements présentiels par lesquels, à tour de rôle, l'un d'entre eux prendra les notes pour la totalité du groupe. Le phénomène est encore accentué lorsque des fiches de notes des années précédentes sont mises en circulation. Les taux d'absentéistes peuvent alors être particulièrement élevés. Bien sûr, il ne s'agit pas là de maux limités à la population estudiantine chinoise. Les étudiants issus de nos curriculums qui intègrent directement des L2, L3 ou M1 sont victimes des mêmes tentations que leur homologues français. Le contraste est d'autant plus marqué avec le système universitaire chinois où nous prévenons automatiquement les familles d'étudiants absents ou retardataires. Une autre contrainte comportementale concerne les pratiques de fraude aux examens. Certains étudiants chinois semblent parfois mal réaliser la gravité de cet acte.¹⁴ Enfin, nous avons parfois été alertés par nos partenaires d'une certaine arrogance de nos étudiants face à leurs compatriotes chinois issus d'autres universités et inscrits dans la même formation. Ils semblent ainsi parfois transposer en France la forte hiérarchie du modèle chinois et vivent mal de partager des enseignements avec des étudiants recrutés à un plus faible niveau de gaokao.¹⁵

Face à ces différents problèmes comportementaux des solutions existent et peuvent être intégrées à nos curriculums.

Un premier élément de réponse réside dans le recrutement de notre équipe pédagogique. La totalité de nos professeurs a étudié plus de quatre ans en France pour y obtenir avec mention un master dans sa discipline d'enseignement. Ils ont donc vécu ce à quoi leurs étudiants s'apprêtent et surmonté avec succès les difficultés évoquées ci-dessous. Tout au cours de leur formation en Chine, nos professeurs informent et alertent nos étudiants sur ces dangers. Nous les incitons particulièrement à vivre pleinement leur aventure française, en s'inscrivant par exemple à des activités sportives ou culturelles. De même, nous demandons à nos partenaires français de ne pas regrouper nos étudiants dans une même cité ou résidence universitaire mais au contraire de les mélanger autant que possible avec les autres étudiants. D'autre part, nous les encourageons à rejoindre les associations d'amitié franco-chinoises existant aujourd'hui presque partout en France. Il ne s'agit pas ici de regroupement communautaire mais au contraire de lieu de rencontres pour amoureux des deux cultures ; ils représentent une excellente opportunité pour tisser des liens d'amitié avec des Français. Par ailleurs, trouver un petit emploi est un

excellent vecteur de progrès linguistique. En effet, si un emploi étudiant est un handicap pour un jeune français dont le seul intérêt est financier, il est au contraire un atout pour un étranger qui pourra pratiquer la langue tout en finançant une partie de ses études.¹⁶

L'absentéisme est un phénomène auquel nous avons échappé, à l'exception récente de notre promotion admise en L2 AES en septembre 2011 au sein de l'Université Jean Monnet. Alertés par notre partenaire, nous avons réalisé que plusieurs étudiants, méprenant les propos de deux de leurs professeurs, avaient décidé de ne plus assister à leur cours. De même, les cours de soutien en français incorporés à leur cursus n'étaient que peu fréquentés. Cette difficulté donna naissance à une discussion intéressante avec nos collègues stéphanois sur les avantages et inconvénients de deux modèles éducatifs distincts. Il s'agissait en effet de déterminer la faisabilité et l'opportunité de rendre obligatoire la présence en cours et de l'assurer par des méthodes d'appel et de sanctions.

La première question concerna la faisabilité. Une université française est-elle en droit de mettre en place des obligations dérogatoires à son règlement intérieur et visant une population estudiantine déterminée ? Une étude du cadre juridique nous amena à la conclusion que cela était possible, mais exclusivement pour l'année d'admission en France. En effet, les étudiants inscrits dans nos programmes d'échange sont acceptés en France sur la base d'une convention universitaire dont les stipulations naissent du libre consentement des parties, sans préjudice des dispositions de l'Arrangement administratif précité. Il est ainsi possible d'organiser des stipulations imposant l'assiduité des étudiants admis dans le cadre de cette convention et en précisant les mécanismes de contrôles et de sanction. Une telle approche devient impossible lors de la seconde année en France des étudiants ainsi admis. En effet, une fois qu'un étudiant a régulièrement validé ses examens universitaires en France, il sort alors du cadre de la convention interuniversitaire : titulaires du nombre de crédits ECTS requis, il est de plein droit admis dans l'année supérieure et ne peut plus faire l'objet d'un régime dérogatoire.

Nous étant entendus sur ce point, demeurait la question de la pertinence de telles mesures. S'affrontaient ici la vision universitaire française reposant sur une responsabilisation d'un étudiant adulte, et le modèle de contrôle et de suivi continus propre aux classes préparatoires. La position défendue par notre université fut de la nécessité absolue de maintenir un programme d'excellence avec des taux de réussite en France les plus élevés possibles. Nous souhaitions donc l'élaboration d'un tel régime dérogatoire afin de mieux accompagner nos étudiants lors de leur première année. Nos partenaires de l'Université Jean Monnet rejoignirent notre position. C'est ainsi qu'à la rentrée 2012, les étudiants de ce programme sont assujettis à une Charte des études, prévoyant notamment l'exclusion de tout étudiant ayant plus de trois absences injustifiées. Les années à venir nous renseigneront sur la pertinence et l'utilité de cette Charte des études. Nous la pensons opportune mais peut-être ne fera-t-elle que repousser d'un an la difficulté.

Concernant le phénomène de fraude aux examens, nous retenons des solutions proactives et réactives. Lors des examens, les étudiants sont placés par nos

soins. Seuls sont autorisés des stylos et une bouteille d'eau. De même, nous vérifions les mains et avant-bras des étudiants. Si une note interdite est découverte, le professeur fait constater la triche par les deux chefs de classe et l'étudiant est exclu immédiatement de la salle d'examen. Un étudiant convaincu de triche à un examen reçoit la note de zéro sur vingt à l'ensemble des épreuves de la session mais est admis à se présenter aux examens de rattrapage. Sa fraude fait l'objet d'une publication et apparaît sur son dossier. Les partenaires universitaires et consulaires français sont donc informés de cette fraude et peuvent parfaitement s'en justifier pour refuser l'étudiant. Un étudiant convaincu de triche une seconde fois est exclu du curriculum.

Conclusion : Perspectives et méthodologie

L'élaboration puis l'évaluation des curriculums de coopération universitaires n'est pas aisé. Au sein de SISU, notre retour d'expérience a permis d'identifier un certain nombre de contraintes et difficultés (le tableau ci-après propose de les synthétiser). Certaines, telles celles touchant au contenu des maquettes pédagogiques, trouvent leur solution dans l'analyse des résultats par disciplines obtenus par nos étudiants en France. D'autres, notamment celles concernant la méthodologie et l'attitude des étudiants, appellent des réflexions plus complexes empêchant toute certitude. Il convient de trouver le bon équilibre entre les impératifs de discipline et notre devoir de conseil et d'accompagnement. Le maintien de notre analyse empirique devrait nous permettre de continuer à adapter nos curriculums selon les succès et difficultés qu'ils rencontrent.

Affiner les méthodes d'évaluation de nos curriculums est également possible. Au niveau du recrutement des étudiants, il pourrait être intéressant d'élaborer une approche statistique intégrant des variables telles que les résultats et mentions obtenues au gaokao, les résultats aux examens en Chine et à ceux en France, les tests de français, le nombre d'heure de cours pour chaque discipline et dans chaque curriculum. Peut-être verrions-nous des corrélations se dégager. Des résultats contre-intuitifs pourraient apparaître, telle par exemple la possibilité de voir que des meilleurs résultats peuvent parfois être atteints en allégeant des curriculums afin de laisser plus de temps d'assimilation aux étudiants. De même, il nous semble parfois que, pour le type de curriculum envisagé dans cet article, une forte note en anglais au gaokao représente un meilleur indicateur des capacités de l'étudiant que son score total. Ceci pourrait être un marqueur de la prévalence de la contrainte linguistique. Nous n'avons pas, pour le moment, poussé à ce point notre évaluation de nos curriculums.

Un autre axe d'évaluation pourrait passer par la collecte de questionnaires d'opinion remplis par les étudiants inscrits dans nos curriculums. Nous pourrions ainsi les interroger sur les raisons de leur choix, leurs principales difficultés, ce qui les a surpris ou déçu, leur vision de la France, de l'université, leur projet professionnel, etc. En soumettant un tel questionnaire au début puis à la fin du curriculum, des tendances pourraient se dégager. Il paraîtrait pertinent également de soumettre ces questionnaires aux familles des étudiants, ainsi qu'à des étudiants de français non-inscrits dans des programmes d'échange et à des étudiants d'autres disciplines.

Si l'offre de curriculum se multiple et diversifie, il doit en être de même de leur évaluation. Dans le cadre des échanges universitaires sino-français, cette évaluation reste souvent balbutiante. Elle est pourtant un élément indispensable du succès d'un curriculum.

Difficultés	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants choisissent le programme en fonction de l'université partenaire et non de la discipline étudiée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer la politique d'égalité entre les établissements universitaires français. • Faire des liens vers les sites de CampusFrance et du Ministère de l'éducation qui expliquent ce principe d'égalité. • Montrer que la mobilité interuniversitaire est possible au sein d'un même curriculum. • Ne pas avoir le même programme avec deux universités françaises (afin de ne pas les mettre en position de compétition).
<ul style="list-style-type: none"> • La politique de reconnaissance des diplômes de la France diffère de la théorie juridique arrêtée par l'Arrangement administratif sino-français de reconnaissance des diplômes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre la pratique des institutions consulaires et universitaires françaises en ne proposant pas en M1 des étudiants issus de <i>zhuanke</i>, ni en M2 des étudiants issus de <i>benke</i>.
<ul style="list-style-type: none"> • La politique de reconnaissance des diplômes de la Chine organise un double standard dépendant de l'enregistrement du programme de coopération auprès du ministère chinois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrer le programme de coopération auprès du ministère. • Informer les autorités françaises de cet important écart avec la lettre de l'Arrangement administratif sino-français de reconnaissance des diplômes.
<ul style="list-style-type: none"> • La progression linguistique des étudiants ne correspond pas aux besoins d'avancement des programmes dans les disciplines de spécialité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fragmenter le programme de chaque enseignement de spécialité sur plusieurs années afin de mieux suivre les progrès linguistiques des étudiants.
<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de financement des programmes de coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des frais de scolarité s'ajoutent à ceux des diplômes d'Etat réguliers.
<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés linguistiques en France. 	<ul style="list-style-type: none"> • Montrer aux étudiants que la langue ne doit pas être délaissée aux profits des disciplines de spécialité. • Guider les étudiants vers les centres de langues universitaires souvent gratuits. • Obtenir un emploi étudiant ; participer à des activités associatives et/ou sportives. • Rendre obligatoires certains tutorats en français.
<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de maquettes pédagogiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser discipline par discipline les résultats obtenus en France puis adapter les maquettes en Chine en fonction des matières fortes et faibles des étudiants.
<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés comportementales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recruter en Chine une équipe pédagogique formée en France et donc mieux à même de conseiller les étudiants sur la méthode et les comportements nécessaires en France. • Garder le contact avec les étudiants par un référent en Chine et un en France. • Rendre la présence en cours obligatoire la première année en France dans le cadre d'une Charte des études dérogatoire, spécialement dédiée aux étudiants issus de nos curriculums.
<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés lors des examens. 	<ul style="list-style-type: none"> • Alerter en Chine les étudiants sur la gravité que représente la triche aux examens. • Lutter contre la triche par des mesures de sécurité forte lors des examens. • Appliquer une politique de sévérité pour les étudiants fraudeurs.

Tableau synthétique des contraintes et solutions identifiées par SISU dans le cadre des programmes universitaires sino-français

Bibliographie

Juppé, A. 2011, Discours à l'occasion de l'inauguration de l'Année de la langue française en Chine, le 13 septembre 2011, Pékin. https://pastel.diplomatie.gouv.fr/editorial/actual/ael2/print_bul.asp?liste=20110915.html (site consulté le 6 octobre 2012).

Bulletin officiel de l'Education nationale, n° 41, «Arrangement administratif entre le ministère français de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche et le ministère chinois de l'éducation sur la reconnaissance réciproque des études et des diplômes en vue d'une poursuite d'études supérieures dans le pays partenaire.» 30 septembre 2003, NOR MENC0302425X.

Notes

¹ Discours de M. Juppé, ministre français des affaires étrangères et européens à l'occasion de l'inauguration de l'Année de la langue française en Chine, le 13 septembre 2011, Pékin. https://pastel.diplomatie.gouv.fr/editorial/actual/ael2/print_bul.asp?liste=20110915.html

² *Ibidem*.

³ Expliquer le principe de non hiérarchie entre les universités françaises représente l'une de nos principales difficultés lors de l'orientation des étudiants. Cela pourrait à nos yeux faire l'objet d'une étude à part entière tant est forte parfois l'impression de "prêcher dans le désert." Nous savons que cette frustration est partagée par les représentants de CampusFrance partout en Chine. Le sentiment est renforcé par de nombreuses agences privées, mais aussi certaine université chinoises, qui continuent de propager des informations erronées dans le cadre de leur politique de recrutement.

⁴ En partenariat avec le PRES de Lyon (Université Jean Monnet).

⁵ Le diplôme de *benke* est l'équivalent chinois de la licence. Il se prépare en quatre ans.

⁶ Cette solution, qui doit rester exceptionnelle, a concerné pour le moment trois étudiants, admis directement en L3 AES ou économie et gestion. Le taux de réussite en L3 de ces étudiants et de 100% (diplôme obtenu à la première session).

⁷ Cette solution déboucha toutefois sur des résultats mitigés. Près de 50% des étudiants ainsi admis en L1 en France ne parvinrent pas à valider leur année. Si ces résultats restent supérieurs au taux moyen de réussite en L1, il n'en est pas moins préoccupant et la question de la pertinence d'une admission en L1 pour des étudiants en légère difficulté reste en suspens.

⁸ Bien sûr, l'Arrangement administratif ici évoqué doit être compris d'un point de vue plus politique que pédagogique. Il est aisé de deviner qu'il fut diplomatiquement difficile de faire équivaloir les quatre années de *benke* aux trois années de licence. La pratique des échanges s'est un peu éloignée de la lettre de ce texte afin de mieux prendre en considération les réalités pédagogiques.

⁹ Soit plus de 30 cours hebdomadaires, contre une petite dizaine pour les étudiants non inscrits dans nos programmes d'échange.

¹⁰ Enseignements de langue dans lesquels nous incluons ceux de français sur objectifs spécifiques.

¹¹ Notre université rémunère ces professeurs sur un taux horaire majoré de 50% par rapport à leurs homologues enseignant en chinois (soit, plus ou moins 150RMB/cours selon le grade et l'ancienneté).

¹² Ainsi, les droits d'inscription en *benke* à Chongqing sont de 8 000 RMB, alors que ceux du nôtre programme *benke* + Prépa-master s'élèvent à 16 000 RMB.

¹³ Nos partenaires des Université de Strasbourg et Jean-monnet (St-Etienne) offrent par exemple de tels enseignements extra-curriculaires en langue. Ils sont soit gratuits (Strasbourg), soit déjà intégrés au coût de leur formation (St-Etienne). Pourtant, le taux de participation à ces enseignements demeure faible.

¹⁴ A leur décharge, les universités chinoises ne recourent que rarement à l'exclusion face à leurs étudiants fraudeurs.

¹⁵ Ce phénomène nous fut notamment signalé par nos partenaires de l'Université de Bourgogne (Institut d'administration économique et social) qui était parvenue à tisser de nombreux programmes de coopération avec la Chine.

¹⁶ Nos étudiants sont toutefois encouragés à ne pas travailler plus de 10h par semaine en dehors des périodes de vacances scolaires.